



Ce que j'accepte :

Bien vidés et en vrac



LE TRI
TOUS LES
EMBALLAGES
SE TRIENT !
+ SIMPLE



Bouteilles et flacons
en plastique



Emballages en métal



Briques alimentaires
et emballages carton



Tous les papiers
se recyclent



NOUVEAU ! Tous les autres emballages en plastique :
barquettes, films, sachets, pots et boîtes

LE TRI
+ FACILE



Pensez-y !

Jetez vos déchets
en vrac dans
le bac. Inutile de
laver vos emballages,
il suffit de bien
les vider. Laissez les
bouchons en place.
Compactez les
bouteilles si possible.



Ce que je n'accepte pas :



Où les jeter :



Gros cartons, emballages souillés et gros volumes (supérieurs à 20 litres), objets en plastique et en métal, appareils électriques



Déchetterie



Emballages en verre



● CONSEILS D'UTILISATION DE MON BAC

- Je le sors **uniquement** lorsqu'il est plein, sans qu'il ne déborde, la veille du jour de collecte (voir Mon calendrier).
- Je note mon adresse au dos du bac, à l'aide de l'adhésif vierge joint à ce kit.
- Je le rentre **une fois la collecte effectuée** et je le stocke dans ma propriété (j'ai l'interdiction de le laisser sur la voie publique en permanence).
- Je le nettoie **régulièrement** pour éviter les déchets collés au fond.

● COMMENT SORTIR MON BAC ?

La collecte robotisée nécessite d'adopter les bons gestes !

- 1 Placez le bac sur le marquage au sol prévu à cet effet, au bord de la chaussée.
- 2 Placez l'ouverture face à la route avec le couvercle fermé.
- 3 Vérifiez qu'il n'y a aucun obstacle autour.



● ET POUR L'ENTRETIEN DE MON BAC ?

- Les pièces mécaniques (roue, axe, couvercle...) sont à la charge de l'Agglo.
- Le lavage, la désinfection et le maintien en bon état de propreté sont à la charge des usagers.

● ET SI MA SITUATION CHANGE ?

Si votre situation change (nombre de personnes dans le foyer, déménagement...) signalez-le à la Direction de la prévention et de la valorisation des déchets de l'Agglo.

DES GESTES SIMPLES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

Je bois l'eau du robinet



-3 kg /hab/an

→ J'évite l'utilisation de bouteilles plastiques

J'achète les produits à la coupe, en vrac...



Fachette à la coupe
reduisonsnosdechets.fr

→ J'évite les emballages superflus pour le fromage, la charcuterie, les fruits et légumes

Je choisis des produits concentrés ou éco-recharges : moins chers à l'usage, ils génèrent moins d'emballage.



Je limite les emballages
reduisonsnosdechets.fr

→ Pensez-y pour les produits d'entretien ou d'hygiène (lessive, savon, shampooing, papier toilette)

GRÂCE À VOTRE GESTE DE TRI,
VOS EMBALLAGES ONT UNE SECONDE VIE !

 →  15 boîtes de céréales = 1 carton de déménagement

 →  16 bouteilles d'eau = 1 pull polaire

 →  7700 boîtes de conserve = 1 voiture

Plus d'infos,
des questions ?

05 49 81 15 15
www.tousenactiondechets.fr




BOCAGE BRESSUIRAIS



Ce que j'accepte :

Tous les déchets ménagers non recyclables et non dangereux



Ce que je n'accepte pas :



Déchets dangereux (peinture, acides, solvants), lampes basse consommation, piles, cartouches d'encre, déchets verts, appareils électriques



Emballages en plastique, métal et carton recyclable, papier



Emballages en verre



Restes de repas



Pensez-y !

Jetez vos ordures ménagères dans des sacs fermés résistants avant de les déposer dans votre bac.



Où les jeter :



Déchetterie



Bac déchets recyclables



Conteneur à verres



Composteur

● VOTRE BAC IDENTIFIÉ, ÉQUIPÉ D'UNE PUCE ÉLECTRONIQUE



Installée sur votre bac, une puce électronique permet d'identifier votre foyer et de compter le nombre de fois où il sera vidé par le camion de collecte, pour établir, à terme, la part incitative sur votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOMI).

● CONSEILS D'UTILISATION

- Je le sors **uniquement** lorsqu'il est plein, sans qu'il ne déborde, la veille du jour de collecte (voir Mon calendrier).
- Je note mon adresse au dos du bac, à l'aide de l'adhésif vierge joint à ce kit.
- Je le rentre une fois la collecte effectuée et je le stocke dans ma propriété (j'ai l'interdiction de le laisser sur la voie publique en permanence).
- Je le nettoie régulièrement pour éviter les déchets collés au fond.

⚠ ATTENTION !

Ne sont plus collectés :

- Les déchets présentés en vrac ou en sacs, sur ou à côté du bac.

- Les bacs non fournis par l'Agglo et donc non équipés de puce électronique.

Les dépôts de sacs poubelles en dehors des bacs pourront être sanctionnés d'une amende. Art R.632-1 du code pénal.

● COMMENT SORTIR MON BAC ?

La collecte robotisée nécessite d'adopter les bons gestes !

- 1 Placez le bac sur le marquage au sol prévu à cet effet, au bord de la chaussée.
- 2 Placez l'ouverture face à la route avec le couvercle fermé.
- 3 Vérifiez qu'il n'y a aucun obstacle autour.



● ET POUR L'ENTRETIEN DE MON BAC ?

- Les pièces mécaniques (roue, axe, couvercle...) sont à la charge de l'Agglo.
- Le lavage, la désinfection et le maintien en bon état de propreté sont à la charge des usagers.

● ET SI MA SITUATION CHANGE ?

Si votre situation change (nombre de personnes dans le foyer, déménagement...) signalez-le à la Direction de la prévention et de la valorisation des déchets.

DES GESTES SIMPLES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS



- **Compostez vos déchets** de cuisine et de jardin (voir ma fiche « Je réduis mes déchets au quotidien »).
- Utilisez les produits jetables à bon escient. Évitez les lingettes, les sacs plastiques, les rasoirs jetables...
Préférez les produits réutilisables.
- Achetez seulement ce dont vous avez besoin et **évités ainsi le gaspillage.**
- Choisissez des produits **peu emballés.**

Plus d'infos,
des questions ?

☎ 05 49 81 15 15
www.tousenactiondechets.fr



BOGO
BOCAGE BRESSUIRAIS

JE RÉDUIS MES DÉCHETS AVEC DES GESTES SIMPLES AU QUOTIDIEN



-42 kg
/hab/an*



1 *Le compostage :* *pour diminuer de 30% le poids de votre poubelle*

● LE COMPOSTAGE C'EST QUOI ?

Un moyen d'alléger le poids de votre poubelle et de valoriser certains déchets.

Le compost permet de transformer les déchets biodégradables en un engrais naturel proche du terreau et respectueux de l'environnement.

● QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?

Tous les déchets de cuisine qui se décomposent (épluchures, restes de repas, marc de café/thé, coquilles d'œufs, fleurs coupées, papier essuie-tout...).

Les déchets de jardin (tonte, feuilles, mauvaises herbes non grainées...).

*Moyenne de production des ordures ménagères 2018 de l'Agglo2B : 139 kg/hab/an.

● OBTENEZ UN COMPOSTEUR GRATUITEMENT !

L'Agglo vous soutient dans votre démarche et met gratuitement des composteurs à disposition des foyers non équipés.

Inscrivez-vous à une réunion :

➔ Plus d'infos : 05 49 81 15 15
ou sur www.agglo2b.fr

2 *Je fais la chasse au gaspillage*



● J'ACHÈTE MALIN

- Je fais une liste de course en planifiant mes repas de la semaine.
- Je vérifie les dates de péremption lorsque je suis dans le magasin.
- Je privilégie le vrac et les produits frais et de saison.



● JE CONSERVE BIEN LES ALIMENTS

- Chaque aliment à sa place dans le frigo, le congélateur, les placards... Dans tous les cas, la règle d'or du « premier entré, premier sorti » s'applique !



● JE CUISINE ASTUCIEUX

- J'adapte les quantités au nombre de personnes à table.
- Je pense à cuisiner les restes.



-20 kg
/hab/an

*Plus d'infos,
des questions ?*

05 49 81 15 15
www.tousenactiondechets.fr

➔ Toutes nos recettes et astuces anti-gaspi sur www.agglo2b.fr



3 Je donne, je récupère, je réutilise

LA TENDANCE
EST AU RÉEMPLOI :
DONNEZ UNE SECONDE VIE
À VOS OBJETS



Troc, don, réparation, vides-greniers, marché de l'occasion... avant de vous séparer d'un vieil objet, pensez récupération !

Le tri des textiles, bien plus qu'une mode !

Même s'ils sont usés ou troués, ayez le réflexe recyclage et apportez-les dans un conteneur adapté !

Vêtements, chaussures, linge de maison : à déposer propres et secs (pas besoin de repasser ni de plier), dans un sac fermé et pas trop lourd.



NOS PARTENAIRES



LE RELAIS

● OÙ DÉPOSER LES TEXTILES ET CHAUSSURES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLO ?

- Conteneurs collectifs sur la voie publique ou privée (parking, centres commerciaux...),
- Espace dédié dans nos déchetteries,
- Antennes locales d'associations.

➔ Pour trouver le conteneur le plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.agglo2b.fr

4 L'autocollant STOP-PUB : pour diminuer sa production de papiers



L'Agglo a le plaisir de vous offrir le STOP-PUB joint à ce kit pratique.

Collez-le sur votre boîte aux lettres et évitez ainsi les publicités !

➔ Il dit NON à la publicité mais OUI à l'information des collectivités.



ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ?



Tentez l'aventure !

Changez vos pratiques et réduisez jusqu'à 50% vos déchets





**En cas de doute,
demandez
à l'agent
d'accueil !**
(liste non exhaustive)



Les déchets acceptés en déchetterie :



Les déchets acceptés peuvent varier selon la déchetterie.
Retrouvez la liste et le détail de tous les déchets acceptés et refusés par déchetterie sur www.agglo2b.fr

● VOUS AVEZ ACCÈS À TOUTES LES DÉCHETTERIES DE L'AGGLO !

Les agents d'accueil sont disponibles pour vous orienter, merci de respecter leurs consignes !

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BRESSUIRE - 05 49 81 73 95 PA de St Porchaire	8h-12h 14h-17h30				8h-12h 14h-18h	
CERIZAY - 05 49 80 08 97 ZA de Longchamp	8h30-12h 14h-17h30				8h30-12h 14h-17h30	
MAULÉON - 05 49 81 83 39 Route de Moulins	8h30-12h 14h-17h30		8h30-12h 14h-17h30	8h30-12h	8h30-12h 14h-17h30	
NUEIL-LES-AUBIERS - 05 49 65 58 45 Les Forges – Route de Voultgeon	14h-17h30		8h30-12h 14h-17h30	14h-17h30		8h30-12h 14h-17h30
MONCOUTANT - 05 49 72 38 60 Maison Neuve – Route de Largeasse	8h30-12h 14h-17h30			8h30-12h 14h-17h30		
L'ABSIE - 05 49 95 28 05 ZA La Taillée	14h-17h30		8h30-12h			14h-17h30
ARGENTONNAY - 05 49 65 01 35 Boësse - Villeneuve	14h-17h30		8h30-12h 14h-17h30		8h30-12h 14h-17h30	14h-17h30

Déchetterie fermée

● PRÉPAREZ VOTRE APPORT AVANT VOTRE ARRIVÉE !

- Triez vos déchets par matériau,
- Pliez vos cartons,
- Vérifiez que votre déchet figure bien dans la liste des déchets acceptés.



La récupération d'objets est interdite. Le dépôt de déchets devant la déchetterie aux horaires de fermeture est strictement interdit et passible d'une amende.

LA PLATEFORME DÉCHETS VERTS

OUVERT D'AVRIL À OCTOBRE



Les déchets acceptés
en plateforme déchets verts :



TONTES
FEUILLAGES
TAILLES DE HAIE
DÉCHETS DU POTAGER
FLEURS

● COMMENT SONT VALORISÉS LES VÉGÉTAUX ?

Les végétaux broyables seront transformés en plaquettes de bois et distribués :

- aux usagers pour mélanger dans leur composteur ou pailler des massifs ou des allées,
- aux communes, en cas de surplus, pour pailler les espaces verts municipaux.

Les végétaux compostables sont envoyés sur les plateformes de compostage de nos prestataires privés. Du compost peut également être proposé aux usagers sur site pour les jardins et les massifs.

● VOUS AVEZ ACCÈS À TOUTES LES PLATEFORMES DE DÉCHETS VERTS DE L'AGGLO !

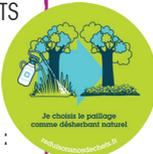
Les agents d'accueil sont disponibles pour vous orienter, merci de respecter leurs consignes !

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LA FORÊTS/SÈVRE - 05 49 80 64 32 La Guionnière – Rte de Montigny	14h-17h30					8h30-12h
COURLAY - 05 49 72 36 31 Bois Basset – Rte de la Laimière	8h30-12h					14h-17h30
FAYEL'ABBESSE - 05 49 72 53 00 Chaume	8h30-12h					14h-17h30
BOISMÉ - 05 49 72 36 45 Les 5 chemins – Route de Clessé	14h-17h30					8h30-12h
ST AMANDS/SÈVRE - 05 49 81 72 07 Bd Maumusson	14h-17h30					8h30-12h

Plateforme de déchets verts fermée

● VALORISEZ VOS DÉCHETS VERTS DIRECTEMENT AU JARDIN !

Plutôt que de les apporter en déchetteries, vos déchets verts peuvent être utilisés dans le jardin : en mulching pour la pelouse, en paillis pour vos massifs (feuilles mortes ou tailles de haies broyées) ou dans votre compost, en mélange avec des déchets alimentaires.



Plus d'infos,
des questions ?

05 49 81 15 15
www.tousenactiondechets.fr



BOCAGE BRESSAIS



PAPIERS ET EMBALLAGES



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages en métal



Tous les papiers se recyclent



Briques alimentaires et emballages carton



NOUVEAU ! Tous les autres emballages en plastique : barquettes, films, sachets, pots et boîtes

LE TRI

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

* SIMPLE

→ En vrac et bien vidés dans le bac.



VERRES (POTS, BOUTEILLES ET BOCAUX)



→ Ne lavez pas les emballages.

→ Les bouchons, couvercles et capsules en métal des emballages sont à jeter dans le bac jaune.

→ La vaisselle cassée, les ampoules et les vitres sont à jeter avec les ordures ménagères.

DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN



→ Compostez vos déchets afin de produire un terreau naturel et gratuit pour votre jardin !



ACCÈS AUX DÉCHETTERIES DE L'AGGLO



NON VALORISABLES



MOBILIER



BOIS



MÉTAL



DÉBLAIS/GRAVATS



DÉCHETS VERTS



DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



CARTONS



PILES ET ACCUMULATEURS



BATTERIES



HUILES DE VIDANGE



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DOS)



RADIOGRAPHIE



CARTOUCHES ENCRE



HUILES DE FRITURE



AMIANTECIMENT



TEXTILES



PNEUMATIQUES



PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE



PLASTIQUES RIGIDES ET PVC



Pensez-y !

- Sortez vos bacs pleins la veille au soir du jour de collecte.
- Sortez vos bacs sur le marquage au sol avec l'ouverture du couvercle face à la route.
- Lavez vos bacs régulièrement.
- Compactez vos déchets pour ne pas perdre de place dans votre bac.

Vous êtes dans l'une de ces situations :

- UN PROBLÈME DE COLLECTE ?
- UN BAC CASSÉ ?
- UN CHANGEMENT DE SITUATION À SIGNALER ?
- UN DOUTE SUR LES RÈGLES DE TRI OU DE COLLECTE ?
- UNE QUESTION ?

→ **Contactez-nous !**



*Plus d'infos,
des questions ?*

☎ 05 49 81 15 15
www.tousenactiondechets.fr



oogo
BOCAGE BRESSUIRAIS



● LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE (TEOMi), C'EST QUOI ?

C'est une tarification plus juste qui responsabilise chaque foyer face à sa production de déchets. Ce n'est pas une taxe supplémentaire.

C'est un mode de calcul différent de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui prend en compte l'utilisation du service par l'utilisateur.

La TEOMi apparaît toujours sur la feuille d'imposition de la taxe foncière du propriétaire.

● COMMENT LA TEOMi EST-ELLE CALCULÉE ?

La TEOMi comprend :

UNE PART FIXE

Part comprenant les charges fixes du service de gestion des déchets (passage du camion de collecte, accès aux déchetteries, tri des déchets recyclables...).

Mode de calcul identique à la taxe actuelle, toujours basé sur le foncier bâti et calculé par les services fiscaux :

base fiscale du logement



taux de TEOM du service de collecte en porte à porte
voté par l'Agglomération chaque année
(environ 80% de votre TEOM actuelle)

UNE PART VARIABLE

Part calculée en fonction du volume des déchets produits :

nombre de bacs présentés à la collecte



prix de la levée du bac*

* Tarifs à la levée des bacs :

Levée d'un bac de 120 litres : 2,40€ TTC

Levée d'un bac de 180 litres : 3,60€ TTC

Levée d'un bac de 240 litres : 4,80€ TTC

Levée d'un bac de 360 litres : 7,20€ TTC

LE PRINCIPE

- ➔ vous produirez de déchets
- ➔ le montant de la part variable sera élevé !

Exemple de calcul pour une famille de 2 personnes, équipée d'un bac d'ordures ménagères de 120 litres.

UNE PART FIXE

Base fiscale du logement
1 293€ X 8%* = **103€**



Montant de la TEOMi:
139€

UNE PART VARIABLE

15 levées dans l'année X 2,40€
= **36€**

● COMMENT ÇA MARCHÉ ?

Equipement des foyers avec des bacs d'ordures ménagères équipés d'une puce électronique.

Envoi de la TEOMi avec la feuille d'imposition de la taxe foncière, qui arrive au domicile du propriétaire.



Collecte des bacs par des camions équipés d'un système de lecture de puce permettant de comptabiliser le nombre de fois où votre bac d'ordures ménagères a été collecté = nombre de levées.

Intégration des données de collecte, grâce à un système informatique qui serviront au calcul de la part incitative sur la TEOMi.



À savoir !

- La TEOMi ne tient pas compte du poids de vos ordures ménagères mais du nombre de levées de votre bac d'ordures ménagères.
- Seul le bac d'ordures ménagères fait l'objet d'une comptabilisation (le bac jaune n'est pas équipé de puce électronique).
- Une sortie = une levée.

Le calendrier de mise en œuvre de la TEOMi



**Plus d'infos,
des questions ?**

05 49 81 15 15
www.touseenactiondechets.fr



BOCAGE BRESSUIRAIS